

ARRETE N° 24/019
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18 ;

Vu la délibération du 06 novembre 2023 portant sur l'élection du Maire et des adjoints ;

Vu la délibération du 31 janvier 2024 fixant les montants des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués ;

Considérant que Monsieur Blaise ETHODET a été élu 1^{er} adjoint au Maire lors du conseil municipal du 06 novembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Blaise ETHODET aura à traiter, sous la surveillance et l'autorité du Maire, les finances de la collectivité, les affaires économiques et les affaires relatives à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle des populations ;

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Blaise ETHODET, 1^{er} adjoint au Maire de la ville de FOSSES, à l'effet d'assurer dans les domaines des finances de la collectivité, des affaires économiques, de l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des populations, les fonctions suivantes :

- Impulser et piloter la politique de gestion et de prospective financière de la collectivité (fiscalité, emprunts, gestion de la dette, organisation et gestion de l'achat public, évolution des recettes et dépenses des services...),
- Suivre les grandes étapes d'élaboration budgétaire et de programmation financière,
- Développer les relations avec les acteurs économiques publics et privés de la ville,
- Suivre les installations d'entreprises et les démarches de promotion et prospection économique mises en œuvre par la communauté d'agglomération Roissy Porte de France sur le territoire communal,
- Etre l'interlocuteur des professionnels locaux (commerçants, artisans, restaurateurs, ...), pour les actions de promotion et de communication des entreprises,
- Représenter la ville dans des instances ou rencontres portant sur les évolutions législatives en cours et en projet liées à l'organisation des territoires et aux finances publiques,
- Impulser et piloter la politique de ville en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle des populations (Forum de l'emploi, plans de recrutements en nombre, chantiers d'insertion, relations avec la maison de l'emploi et la mission locale...),
- Représenter la ville auprès des partenaires institutionnels et dans les instances intercommunales impliquant des élus, relevant des finances publiques, de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle des populations.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Blaise ETHODET à l'effet de signer au nom du Maire tous actes, arrêtés, décisions et marchés publics, dont les montants sont inférieurs à 20 000 € HT, ressortissant des fonctions définies à l'article 1.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Blaise ETHODET, en cas d'empêchement et d'absence de Madame la Maire, de représenter la ville pour un dépôt de plainte en gendarmerie.

Article 4 : Conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, cette délégation s'exerce sous la responsabilité et la surveillance de la Maire, qui pourra à tout moment la retirer.

Article 5 : Monsieur Blaise ETHODET percevra une indemnité de fonctions dans les conditions énoncées à la délibération susvisée du 31 janvier 2024.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans les deux mois suivant sa publication. Il peut dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux intenté devant son auteur.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- Monsieur le Receveur municipal,
- L'intéressé.

Fait à Fosses, le 1^{er} février 2024

La Maire
Jacqueline HAESINGER



Je soussigné... ETHODET NIKKE Blaise

Déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Fosses, le... 01/02/2024

Signature de l'intéressé :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Blaise Ethodet'.